

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

Ministère de l'intérieur : rapport au président de la république française

Journal de la société statistique de Paris, tome 48 (1907), p. 20-28

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1907__48__20_0

© Société de statistique de Paris, 1907, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

V

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

RAPPORT AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 30 décembre 1906.

Monsieur le Président,

En exécution du décret du 30 décembre 1905, il a été procédé, le 4 mars 1906, au recensement de la population de la France.

J'ai l'honneur de placer sous vos yeux les résultats de cette opération.

Effectué tous les cinq ans depuis le commencement du dernier siècle, le dénombrement présente une importance considérable, puisque l'application d'une grande partie de notre législation, notamment en ce qui concerne les lois d'impôt et d'organisation politique et administrative, est basée sur ses résultats, qui offrent, en outre, un grand intérêt au point de vue économique et social.

D'un recensement à l'autre, il est presque toujours apporté certains changements dans le nombre de nos unités administratives, par la création ou la suppression de cantons et de communes et dans la répartition de celles-ci en cantons et arrondissements.

Depuis le dénombrement du 24 mars 1901, il a été créé 33 communes et il en a été supprimé 3.

Le nombre total des communes s'élève actuellement à 36 222, réparties en 2 911 cantons et 362 arrondissements. Antérieurement il y avait le même nombre d'arrondissements, comprenant 2 908 cantons et 36 192 communes.

Le tableau ci-après indique les communes supprimées et créées, les départements auxquels elles appartiennent, et la date ainsi que la nature des actes qui ont prononcé les réunions ou les séparations.

Le nombre des cantons s'est accru de 3 unités. Il a été, en effet, créé, depuis 1901, un canton dans les Alpes-Maritimes, un dans la Gironde et un dans le Pas-de-Calais, savoir : Alpes-Maritimes : canton de Roquebillère (loi du 29 janvier 1904).

DÉPARTEMENTS	COMMUNES	DATES DES DÉCISIONS
Communes supprimées		
Alpes (Hautes-)	Châtillon-le Désert, réunie à la commune de Château-Neuf-d'Oze .	D. 20 août 1906.
Cher	Aubigny-Ville et Aubigny-Village, réunies sous le nom Aubigny-sur-Nère	D. 23 août 1906.
Vosges	L'Étaanche, réunie à la commune de Rollinville	D. 21 juillet 1905.
Communes créées		
Alpes-Maritimes . . .	Saint-Jean, distraite de Villefranche	L. 29 janvier 1904.
	Beausoleil, distraite de la Turbie	L. 10 avril 1904.
Ardèche	Nicigles, divisée en deux communes distinctes sous les dénominations de Pont-de-Labeaume et de Lalevade-d'Ardèche	L. 15 décembre 1903.
	Le Chambon, distraite de Saint-Andéol-de-Fourchades	L. 23 juin 1904.
Aveyron	Murois, distraite de Lacroix	L. 29 février 1904.
Bouches-du-Rhône . .	Meljac, distraite de Saint-Just	L. 22 juin 1906.
Charente-Inférieure . .	Port-Saint-Louis-du-Rhône, distraite d'Arles et de Fos-sur-Mer	L. 28 mars 1904.
	Nieulle-et-Saint-Sornin, divisée en deux communes distinctes sous les dénominations de Nieulle et de Saint-Sornin	L. 7 avril 1902.
Corrèze	Madranges, distraite du Lonzac	L. 12 décembre 1901.
Dordogne	Bersac, distraite de Beuregard	L. 2 avril 1906.
Gard	Moullu-Neuf, distraite de Miuzac	L. 22 juin 1906.
Landes	Caisargues, distraite de Bouillargues	L. 7 janvier 1904.
	Lugaut, divisée en deux communes distinctes sous les dénominations de Lugaut-Reljonce et de Bourriot-Bergouce	L. 11 avril 1903.
Loire	L'Horme, distraite de Saint-Julien-en-Jarrat	L. 14 février 1905.
Loire-Inférieure . . .	La Terrasse-sur-Dorlay, distraite de Doizieu	L. 30 novembre 1903.
Lot	La Rue-du-Fresno, distraite de Montrelais	L. 15 décembre 1903.
Marnes	Tour-de-Faure, distraite de Saint-Cirq-Lapopie	L. 17 juin 1902.
	Estal, distraite des communes de Cornac et de Gagnac	L. 7 avril 1902.
	Cormoyeux-Romery, divisés en deux communes distinctes sous les dénominations de Cormoyeux et de Romery	L. 3 janvier 1905.
Morbihan	Croisty, distraite de Saint-Tugdual	L. 23 novembre 1903.
Puy-de-Dôme	Surat, distraite de Saint-Léon	L. 10 avril 1904.
Savoie	Saint-François-sur-Bugeon, distraite de Montgellafrey	L. 16 juillet 1904.
Seine	Les Pavillons-sous-Bois, distraite de Bondy	L. 3 janvier 1905.
Seine-et-Marne	Barbizon, distraite de Chailly-en-Bière	L. 20 novembre 1903.
	Isles-les-Meldeuses, distraite d'Armentières	L. 17 avril 1906.
	Painfou, distraite de Machault	L. 5 mars 1904.
	Reffannes, distraite de Vautebis	L. 3 juillet 1903.
Sèvres (Deux-).	Deyrançon, divisée en deux communes distinctes sous les dénominations de Prin-Deyrançon et de Petit-Breuil-Deyrançon	L. 11 juillet 1905.
Tarn	Crespin, distraite d'Aulonque	L. 9 avril 1906.
Vendée	La Taille, distraite de Vouillé-les-Marais	L. 14 février 1905.
Vienna (Haute-)	Cheissoux, distraite de Bujaleuf	L. 15 mars 1902.
	Glandon, distraite de Saint-Yrieix	L. 15 mars 1902.

Gironde : canton d'Arcachon (loi du 17 avril 1906).

Pas-de-Calais : canton de Lens, divisé en deux cantons Est et Ouest (loi du 18 février 1904).

D'après les opérations effectuées le 4 mars dernier, le chiffre total de la population s'élève à 39 252 267 habitants.

En 1901, il avait été évalué à 38 961 945. Il s'est donc produit, de 1901 à 1906, un accroissement de 290 322 habitants.

L'accroissement constaté pendant la période quinquennale précédente (1896-1901) avait été de 444 613 habitants; l'augmentation de 1901 à 1906 est donc sensiblement inférieure.

D'autre part, le chiffre de la population comporte, pour la dernière période décennale (1896 à 1906), un accroissement de 734 935 habitants, alors que de 1891 à 1901 l'augmentation n'avait été que de 618 753.

Ces résultats, d'ailleurs prévus d'après ceux du mouvement annuel de la population, sont moins favorables que ceux constatés il y a vingt-cinq ans (1881), où l'accroissement avait été de 766 260, et il y a vingt ans (1886), où la population s'était accrue de 545 855. Mais ils sont supérieurs à ceux de 1891 et de 1895, années où l'augmentation de la population n'avait été que de 124 239 et de 175 027 habitants.

Ces nombres ne concernent que les départements métropolitains, y compris la Corse. Il convient d'y ajouter les recensements spéciaux effectués par MM. les ministres de la guerre et de la marine et qui comprennent 84 968 individus français, ce qui porte le total de la population française à 39 337 235 habitants en laissant à part la population fixée en Algérie, aux colonies, dans les pays de protectorat et à l'étranger.

Bien que le total de la population présente un excédent sur 1901, l'augmentation ne se fait sentir que dans 32 départements; les autres voient, au contraire, leur population décroître, ainsi qu'il résulte du tableau suivant :

État comparatif de la population des départements en 1906 et 1901

DÉPARTEMENTS	POPULATION		EN PLUS	EN MOINS
	EN 1906	EN 1901		
Ain	345 856	350 416	»	4 560
Aisne	534 495	535 583	»	1 088
Allier	417 961	422 024	»	4 063
Alpes (Basses-)	113 126	115 021	»	1 895
Alpes (Hautes-)	107 438	109 510	»	2 072
Alpes-Maritimes	327 007	293 213	40 794	»
Ardèche	347 140	353 564	»	6 424
Ardennes	317 505	315 589	1 916	»
Ariège	205 684	210 527	»	4 843
Aube	243 670	246 163	»	2 493
Aude	308 327	313 531	»	5 204
Aveyron	377 299	382 074	»	4 775
Bouches-du-Rhône	765 918	734 347	31 571	»
Calvados	403 431	410 178	»	6 747
Cantal	228 690	230 511	»	1 821
Charente	334 733	350 305	1 428	»
Charente-Inférieure	453 793	452 149	1 644	»
Cher	343 481	345 543	»	2 059
Corrèze	317 430	318 422	»	992
Corse	291 160	295 589	»	4 429
Côte-d'Or	357 959	361 626	»	3 667
Côtes-du-Nord	611 506	609 349	2 157	»
Creuse	274 091	277 891	»	3 737
Dordogne	447 052	452 951	»	5 899
Doubs	308 438	298 864	»	4 26
Drôme	297 270	297 321	»	51
Eure	330 140	334 781	»	4 641
Eure-et-Loir	273 823	275 433	»	1 610
Finistère	795 103	773 014	22 089	»
Gard	421 166	420 826	330	»
Garonne (Haute-)	442 005	448 481	»	6 416
Gers	231 084	236 448	»	7 360
Gironde	829 925	821 131	2 794	»
Hérault	482 779	480 421	»	6 643
Ile-et-Vilaine	611 805	613 567	»	1 762
Indre	291 216	288 788	1 428	»
Indre-et-Loire	337 916	335 541	2 375	»
Isère	562 315	564 693	»	6 378
Jura	257 725	261 288	»	3 563
Landes	293 397	291 586	1 811	»
Loir-et-Cher	276 019	275 538	481	»
Loire	643 943	647 639	»	3 690
Loire (Haute-)	314 770	314 058	712	»
Loire-Inférieure	666 748	664 971	1 777	»
Loir-et-Vosges	364 991	366 660	»	1 661
Lot	216 611	226 720	»	10 109
Lot-et-Garonne	274 110	278 741	»	4 130
Lozère	128 016	128 868	»	850
Maine-et-Loire	513 400	514 608	»	1 168
Manche	487 443	491 312	»	3 929
Marne	434 157	434 882	1 275	»
Marne (Haute-)	221 721	226 545	»	4 821
Mayenne	305 457	313 103	»	7 646
Meurthe-et-Moselle	517 508	481 722	32 786	»
Meuse	280 220	283 469	»	3 260
Morbihan	573 152	563 468	9 684	»
Nièvre	313 972	323 783	»	9 811
Nord	1 895 861	1 806 994	28 867	»
Oise	419 049	407 808	2 241	»
Orne	315 933	326 952	»	10 959
Pas-de-Calais	1 012 466	955 391	57 075	»
Puy-de-Dôme	535 419	544 194	»	8 775
Pyrénées (Basses-)	425 817	426 347	»	530
Pyrénées (Hautes-)	209 397	215 516	»	6 149
Pyrénées-Orientales	213 171	212 121	1 050	»
Rhin (Haut-) [partie française]	95 421	92 304	3 117	»
Rhône	838 907	841 179	15 728	»
Saône (Haute-)	263 890	266 605	»	2 715
Saône-et-Loire	613 377	620 360	»	6 983
Sarthe	421 470	422 699	»	1 229
Savoie	253 297	254 781	»	1 484
Savoie (Haute-)	260 617	263 803	»	3 186
Seine	3 848 618	3 669 939	478 688	»
Seine-Inférieure	863 879	853 883	9 996	»
Seine-et-Marne	361 939	358 325	3 614	»
Seine-et-Oise	749 753	707 325	42 428	»
Sèvres (Deux-)	339 486	342 474	»	3 008
Somme	532 567	537 813	»	5 281
Tarn	330 583	332 013	»	1 560
Tarn-et-Garonne	188 553	195 669	»	7 116
Var	324 608	326 284	»	1 746
Vaucluse	239 178	246 949	2 29	»
Vendée	442 777	441 311	1 466	»
Vienne	333 643	336 313	»	2 700
Vienne (Haute-)	385 732	381 753	3 979	»
Vosges	429 812	421 104	8 708	»
Yonne	315 199	321 062	»	5 863
TOTAUX	39 252 267	38 961 945	516 238	225 916
AUGMENTATION			290 332	

En 1901, l'augmentation ne s'était produite que dans 25 départements; les 32 départements où la population a augmenté en 1906 sont les suivants : Alpes-Maritimes, Ardennes,

territoire de Belfort, Bouches-du Rhône, Charente, Charente-Inférieure, Côtes-du-Nord, Finistère, Gard, Gironde, Indre, Indre-et-Loire, Landes, Loir-et-Cher, Haute-Loire, Loire-Inférieure, Marne, Meurthe-et-Moselle, Morbihan, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Pyrénées-Orientales, Rhône, Seine, Seine-Inférieure, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Vaucluse, Vendée, Haute-Vienne et Vosges.

Ces départements sont les mêmes qu'en 1901, auxquels il faut ajouter les Ardennes, la Charente, la Charente-Inférieure, les Côtes-du-Nord, l'Indre, Indre-et-Loire, les Landes, la Haute-Loire, la Marne, Seine-et-Marne, la Vendée et les Vosges. Par contre, l'Aude, la Corse, l'Hérault, la Loire, les Basses-Pyrénées et le Var, qui étaient alors en augmentation, sont aujourd'hui en diminution.

Les augmentations les plus fortes, c'est-à-dire celles qui sont supérieures à 10 000 âmes, portent sur les Alpes-Maritimes (40 794), les Bouches-du-Rhône (31 571), le Finistère (22 089), Meurthe-et-Moselle (32 786), le Nord (28 867), le Pas-de-Calais (57 075), le Rhône (15 728), la Seine (178 688), et Seine-et-Oise (42 428). Dans 55 départements, la population a diminué; en voici la liste :

Ain, Aisne, Allier, Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Ardèche, Ariège, Aube, Aude, Aveyron, Calvados, Cantal, Cher, Corrèze, Corse, Côtes-d'Or, Creuse, Dordogne, Doubs, Drôme, Eure, Eure-et-Loir, Haute-Garonne, Gers, Hérault, Ile-et-Vilaine, Isère, Jura, Loire, Loiret, Lot, Lot-et-Garonne, Lozère, Maine-et-Loire, Manche, Haute-Marne, Mayenne, Meuse, Nièvre, Orne, Puy-de-Dôme, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Sarthe, Savoie, Haute-Savoie, Deux-Sèvres, Somme, Tarn, Tarn-et-Garonne, Var, Vienne et Yonne.

Les plus fortes diminutions portent sur le Lot (10 109) et l'Orne (10 959).

L'année 1906 marque cependant une halte dans la diminution de la population par département, puisqu'en 1896 on comptait 24 départements seulement en progression contre 63 en diminution et, en 1901, 25 départements en progression contre 62 en diminution. En 1906, ces chiffres sont de 32 pour la progression et de 55 pour la décroissance. On est revenu ainsi aux résultats constatés en 1891.

La principale cause de la décroissance de la population dans de trop nombreux départements est l'attraction qu'exercent les grands centres.

En effet, alors que le chiffre total de l'augmentation de la population générale n'est que de 290 322 habitants, la population des villes comptant plus de 30 000 âmes s'est accrue de 223 072 personnes comme le montre le tableau ci-après (voir page 24).

Il résulte cependant de ce tableau la constatation d'un ralentissement dans l'augmentation de la population des villes de 30 000 âmes et au-dessus. Cet accroissement avait été de 458 376 personnes en 1901; il n'est plus que de 223 072 en 1906, alors que l'augmentation de la population totale s'élève à 290 322. En 1901, l'accroissement de la population générale (444 613) était quelque peu inférieur à celui de la population des grands centres; il est supérieur pour 1906.

Toutefois, certaines villes contribuent encore pour une part considérable à l'accroissement constaté dans le département tout entier. Ainsi, sur l'augmentation de population de 40 794 habitants afférente aux Alpes-Maritimes, Nice est comprise à elle seule pour 29 123; de même, Marseille forme un accroissement de 26 337 habitants sur les 31 571 en plus du département des Bouches-du-Rhône; Lyon compte pour 13 015 habitants dans l'augmentation de 15 728 du Rhône. Sur les 178 688 habitants en plus du département de la Seine, Paris entre pour 49 325 habitants.

Dans certains départements où la population est en décroissance, les centres urbains, au contraire, sont en progression. C'est ainsi que l'Aisne perdant 1 088 habitants, Saint-Quentin en gagne 2 490;

La Côte-d'Or perdant 3 667 habitants, Dijon en gagne 2 787;
Le Doubs perdant 426 habitants, Besançon en gagne 806;
L'Ille-et-Vilaine perdant 1 762 habitants, Rennes en gagne 964;
L'Isère perdant 6 378 habitants, Grenoble en gagne 4 407;
Le Loiret perdant 1 661 habitants, Orléans en gagne 1 303;
La Manche perdant 3 929 habitants, Cherbourg en gagne 899;
Le Puy-de-Dôme perdant 8 775 habitants, Clermont-Ferrand en gagne 5 430;
Les Basses-Pyrénées perdant 530 habitants, Pau en gagne 776;
Les Pyrénées-Orientales perdant 6 149 habitants, Perpignan en gagne 2 741;
Saône-et-Loire perdant 6 983 habitants, le Creusot en gagne 2 853;
La Sarthe perdant 1 229 habitants, Le Mans en gagne 2 195;
Le Var perdant 1 746 habitants, Toulon en gagne 1 947.

**État comparatif de la population en 1906 et 1901 dans les villes
ayant plus de 30 000 âmes**

DÉPARTEMENTS	VILLES	POPULATION		AUGMEN- TATION	DIMINU- TION
		en 1906	en 1901		
Aisne	Saint-Quentin	52 768	50 278	2 490	»
Allier	Montluçon	34 251	35 062	»	811
Alpes-Maritimes	Nice	134 232	105 109	29 123	»
Aube	Troyes	53 447	53 146	301	»
Aude	Carcassonne	30 976	30 720	256	»
Bouches-du-Rhône	Marseille	517 498	491 161	26 337	»
Calvados	Caen	44 442	44 794	»	352
Charente	Angoulême	37 507	37 650	»	143
Charente-Inférieure	Rochefort	36 694	36 458	236	»
	La Rochelle	33 858	31 559	2 299	»
Cher	Bourges	41 133	46 551	»	2 418
Côte-d'Or	Dijon	74 113	71 326	2 787	»
Dordogne	Périgueux	31 361	31 976	»	615
Doubs	Besançon	56 168	55 362	806	»
Finistère	Brest	85 294	81 281	1 010	»
Gard	Nîmes	80 181	80 605	»	421
Garonne (Haute-)	Toulouse	140 438	149 841	»	403
Gironde	Bordeaux	251 947	256 638	»	4 691
	Béziers	52 268	52 310	»	42
Hérault	Cette	33 892	33 246	646	»
	Montpellier	77 114	75 950	1 164	»
Ile-et-Vilaine	Rennes	75 640	74 676	964	»
Indre-et-Loire	Tours	67 601	61 695	2 906	»
Isère	Grenoble	73 029	68 615	4 407	»
Loire	Roanne	33 516	34 901	»	615
	Saint-Étienne	146 788	146 559	229	»
Loire-Inférieure	Nantes	133 247	132 990	257	»
	Saint-Nazaire	33 762	35 813	»	51
Loiret	Orléans	68 614	67 311	1 303	»
Maine-et-Loire	Angers	82 935	82 398	537	»
Manche	Cherbourg	43 837	42 938	899	»
Marne	Reims	109 859	108 385	1 474	»
Meurthe-et-Moselle	Nancy	110 570	102 559	8 011	»
Morbihan	Lorient	46 353	44 640	1 713	»
	Douai	33 247	33 649	»	402
	Dunkerque	38 287	38 525	»	688
Nord	Lille	205 002	210 696	»	5 094
	Roubaix	121 017	124 365	»	3 348
	Tourcoing	81 871	79 243	2 428	»
	Valenciennes	31 759	30 948	813	»
Pas-de-Calais	Boulogne	51 201	49 949	1 252	»
	Calais	66 627	59 743	6 884	»
Pny-de-Dôme	Clermont-Ferrand	58 363	52 933	5 430	»
Pyrénées (Basses-)	Pau	35 044	34 268	776	»
Pyrénées-Orientales	Perpignan	38 898	36 157	2 741	»
Rhin (Haut-)	Belfort	34 619	32 567	2 082	»
Rhône	Lyon	472 114	459 099	13 015	»
Saône-et-Loire	Le Creusot	33 437	30 584	2 853	»
Sarthe	Le Mans	65 467	63 272	2 195	»
	Paris	2 763 393	2 714 068	49 325	»
	Asnières	36 482	31 396	5 146	»
	Aubervilliers	34 009	31 215	2 794	»
	Boulogne	49 969	44 416	5 553	»
	Clichy	41 787	39 521	2 266	»
	Courbevoie	31 191	25 330	5 861	»
Seine	Levallois-Perret	61 920	58 073	3 847	»
	Neuilly-sur-Seine	41 415	37 493	3 922	»
	Pantin	32 696	29 716	2 980	»
	Saint-Denis	61 790	60 808	3 982	»
	Saint-Ouen	37 866	35 436	2 430	»
	Ivry	33 198	28 585	4 613	»
	Montreuil	35 904	31 773	4 131	»
	Vincennes	34 185	31 405	2 780	»
Seine-Inférieure	Le Havre	132 430	130 196	2 234	»
	Rouen	118 459	116 316	2 143	»
Seine-et-Oise	Versailles	51 820	54 982	»	162
Somme	Amiens	90 920	90 758	162	»
Var	Toulon	103 549	101 602	1 947	»
Vaucluse	Avignon	48 312	46 896	1 416	»
Vienna	Poitiers	39 302	39 896	»	584
Vienna (Haute-)	Limoges	88 597	84 121	4 476	»
	TOTAUX	8 283 936	8 060 894	243 247	20 175
	AUGMENTATION				223 072

Par les mêmes raisons, dans le département de la Seine tout entier, qui a le caractère presque exclusivement urbain, la densité de la population suit une marche ascendante non interrompue.

Pour Paris, l'augmentation, après avoir été, en 1881, de 280 217 habitants, est descendue en 1886 à 75 527; en 1891 à 103 407; en 1896 à 88 877. En 1901, l'accroissement est remonté à 177 234, mais pour descendre en 1906 à 49 325, chiffre qui n'avait pas encore été atteint. L'augmentation de la population du département de la Seine (178 688) appartient donc pour la plus grande part à la banlieue parisienne. En effet, tandis que l'augmentation de Paris (49 325) porte sur 2 763 393 habitants, celle du reste du département, qui est de 129 363, ne porte que sur 1 085 225 habitants.

Parmi les communes suburbaines, 13 (Asnières, Aubervilliers, Boulogne, Clichy, Courbevoie, Levallois-Perret, Neuilly-sur-Seine, Pantin, Saint-Denis, Saint-Ouen, Ivry, Montreuil et Vincennes) ont une population supérieure à 30 000 âmes, alors qu'en 1901 10 communes seulement atteignaient à ce chiffre; les 3 nouvelles communes sont Courbevoie, Pantin et Ivry.

Les 13 communes de la Seine citées plus haut présentent ensemble un accroissement de 50 305 habitants.

En 1901, 15 villes comptaient plus de 100 000 âmes; ce nombre est le même en 1906.

Paris vient à part avec 2 763 393 habitants. Ensuite un premier groupe comprend Marseille et Lyon avec 517 498 habitants pour la première et 472 114 pour la seconde.

Le second groupe est composé de Bordeaux (251 947) et de Lille (205 602).

Le troisième comprend :

Toulouse	149 438	Roubaix	121 017
Saint-Étienne	146 788	Rouen	118 459
Nice	134 232	Nancy	110 570
Nantes	133 247	Reims	109 859
Le Havre	132 430	Toulon	103 540

Les 36 222 communes de France se répartissent ainsi qu'il suit au point de vue de leur population :

Nombre des communes ayant une population au-dessous de :

50 habitants	158
51 à 100 —	1 065
101 à 200 —	4 589
201 à 300 —	5 248
301 à 400 —	4 300
401 à 500 —	3 354
501 à 1 000 —	9 706
1 001 à 1 500 —	3 348
1 501 à 2 000 —	1 727
2 001 à 2 500 —	743
2 501 à 3 000 —	552
3 001 à 3 500 —	320
3 501 à 4 000 —	200
4 001 à 5 000 —	269
5 001 à 10 000 —	361
10 001 à 20 000 —	153
20 001 habitants et au-dessus	129
Total	36 222

Le nombre des communes dont la population ne dépasse pas 500 habitants est de 18 714, soit un peu plus de la moitié du nombre total.

En y ajoutant les 14 781 communes dont la population est de 501 à 2 000 habitants, on arrive au chiffre de 33 495, soit plus des onze douzièmes des communes de France. Cette proportion existait déjà lors des recensements antérieurs; mais, en comparant les résultats du recensement de 1906 à ceux de 1901, on constate, ici, encore une fois, la diminution de la population rurale au profit de la population urbaine. Ainsi le nombre des très petites communes, celles ayant moins de 400 habitants, qui est de 15 360, comporte une augmentation de 373 communes, de 1901 à 1906, et cette augmentation porte sur toutes les catégories indiquées dans cette limite au tableau ci-dessus. Par contre, on constate une diminution également constante pour toutes les catégories du nombre des communes de 401 à 2 500 habitants qui est tombé de 19 230 à 18 878, soit une différence en moins de 352 communes. Or, comme le total des communes ne s'est accru que de 30 unités entre

les deux dénombrements, l'augmentation du nombre des très petites communes, celles de moins de 400 habitants, provient exclusivement de la diminution de leur population; c'est à la même cause qu'il convient d'attribuer la diminution des communes de 401 à 2 500 habitants, qui rentrent encore dans la catégorie des communes rurales et que la décroissance de leur population a fait passer dans une catégorie inférieure.

A partir de 2 501 habitants, on trouve des augmentations pour les catégories de 2 501 à 3 000, de 4 001 à 5 000, de 10 001 à 20 000 et au delà de 20 000 habitants. Les diminutions de certaines catégories intermédiaires sont sans importance; elles résultent du déclassement des communes qui passent à une catégorie plus élevée. En effet, les communes au-dessus de 2 501 habitants, dont le total était de 1 975 en 1901, sont aujourd'hui au nombre de 1 984, soit une augmentation de 9 communes.

Il reste à parler de la division de la population au point de vue de la nationalité. Bien que la législation électorale actuelle ne fasse plus la distinction établie par la loi du 16 juin 1885, entre la population française et la population étrangère pour la fixation du nombre des députés, il n'est pas sans intérêt, à d'autres égards, d'indiquer les résultats du dernier recensement en ce qui concerne les étrangers résidant en France. Le nombre de ces étrangers est de 1 009 415.

Depuis 1886, où, pour la première fois, le recensement de la population étrangère a été officiellement constaté, il s'est produit une diminution importante de cette population, qu'on peut attribuer aux effets de la loi du 26 juin 1889 sur la nationalité.

Cette législation a imposé la qualité de Français, sans faculté d'option ou de répudiation, à des catégories d'étrangers qui, autrefois, résidaient en France, parfois depuis plusieurs générations, sans supporter la charge du service militaire. En 1886, le nombre des étrangers était de 1 415 214; il a diminué depuis cette époque de 405 799, alors que la population totale s'est accrue de 1 033 364 unités. La décroissance du nombre des étrangers résidant en France a commencé à se faire sentir en 1896, où le nombre des étrangers a diminué de 74 307 sur 1891 et de 87 723 sur 1886. Puis, après un léger relèvement en 1901 (10 287 en plus), la diminution continue; elle a été en 1906 de 28 363 unités.

Contrairement à ce qui s'est produit parfois antérieurement, l'accroissement de la population totale, qui est de 290 322 habitants, n'a pas été influencé par l'appoint de la population étrangère puisque celle-ci est en diminution pour 1906.

Les départements où se rencontre le plus grand nombre d'étrangers sont :

Les Alpes-Maritimes (93 554), les Ardennes (21 401), les Bouches-du-Rhône (123 497), Meurthe-et-Moselle (44 595), le Nord (191 678), le Pas-de-Calais (21 436), la Seine (153 647), le Var (47 475). Viennent ensuite l'Aude (10 364), le territoire de Belfort (8 041), la Corse (10 474), le Doubs (12 117), l'Hérault (16 363), l'Isère (11 635), la Marne (10 548), l'Oise (11 984), les Basses-Pyrénées (17 273), les Pyrénées-Orientales (41 391), le Rhône (17 531), la Savoie (10 909), la Haute-Savoie (10 147), Seine-et-Oise (18 149), les Vosges (9 746). A l'exception de la Seine et de Seine-et-Oise, tous ces départements sont situés sur la frontière même, ou dans son voisinage.

Les départements qui comptent le moins d'étrangers sont : le Cantal (137), la Corrèze (195), la Creuse (124), la Haute-Loire (292), le Lot (131), la Lozère (78), la Mayenne (156), le Morbihan (134), les Deux-Sèvres (159), la Vendée (179).

Telles sont, Monsieur le Président, les observations que m'ont suggérées les résultats du dernier recensement et que j'ai cru devoir soumettre à votre haute attention.

Les indications qui leur servent de base sont contenues, avec tous leurs développements (sauf en ce qui concerne les étrangers), dans les quatre états accompagnant le projet de décret ci-joint, savoir :

1° État de la population par département;

2° État de la population des arrondissements et des cantons;

3° État de toutes les communes, classées par départements, arrondissements et cantons, avec indication de leur population totale comptée à part, municipale et agglomérée;

4° État des sections de communes non chefs-lieux comptant une population agglomérée d'au moins 1 000 habitants, dressé pour l'application de l'article 12 de la loi du 19 juillet 1889, relatif à l'indemnité de résidence attribuée aux instituteurs publics.

Je vous prie, Monsieur le Président, de vouloir bien revêtir de votre signature le décret déclarant l'authenticité de ces documents à partir du 1^{er} janvier 1907.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'hommage de mon respectueux dévouement.

Le président du conseil, ministre de l'intérieur,

G. CLÉMENCEAU.

Dénombrement de la population de la France. — Tableau de la population par départements.

DÉPARTEMENTS	NOMBRE			POPULATION
	des ARRONDISSE- MENTS	des CANTONS	des COMMUNES	
Ain	5	36	455	345 856
Aisne	5	37	641	534 495
Allier	4	29	321	417 961
Alpes (Basses)	5	30	250	113 126
Alpes (Hautes)	3	24	186	107 498
Alpes-Maritimes	3	27	155	334 007
Ardèche	5	31	342	347 140
Ardennes	5	31	513	317 505
Ariège	5	20	338	205 684
Aube	5	25	446	243 670
Aude	4	31	439	306 327
Aveyron	5	43	304	377 299
Bouches-du-Rhône	3	33	111	765 918
Calvados	6	38	763	403 431
Cantal	4	23	287	228 690
Charente	6	29	426	351 733
Charente-Inférieure	6	40	481	455 733
Cher	3	29	292	343 484
Corrèze	3	29	289	317 430
Corse	5	62	364	291 110
Côte-d'Or	4	36	717	357 939
Côtes-du-Nord	5	48	390	611 506
Creuse	4	25	266	274 094
Dordogne	5	47	587	447 052
Doubs	4	27	637	298 438
Drôme	4	29	378	237 270
Eure	5	36	700	330 140
Eure-et-Loir	4	24	416	278 823
Finistère	5	43	296	745 103
Gard	4	40	351	421 166
Garonne (Haute)	4	39	538	442 065
Gers	5	29	466	231 088
Gironde	6	51	574	823 925
Hérault	6	36	340	482 779
Ille-et-Vilaine	6	43	300	611 805
Indre	4	33	245	280 216
Indre-et-Loire	3	21	282	337 916
Isère	4	45	563	562 315
Jura	4	22	584	257 725
Landes	3	28	334	253 397
Loir-et-Cher	3	24	297	276 019
Loire	3	31	335	643 913
Loire (Haute)	3	28	265	314 701
Loire-Inférieure	5	27	457	606 748
Loiret	4	31	319	364 939
Lot	3	29	329	216 611
Lot-et-Garonne	4	35	326	274 610
Lozère	3	24	198	128 016
Maine-et-Loire	5	34	381	513 490
Manche	6	43	647	487 443
Marne	5	33	662	434 157
Marne (Haute)	3	28	510	221 724
Mayenne	3	27	276	305 457
Meurthe-et-Moselle	4	29	598	517 508
Meuse	4	28	586	283 230
Morbihan	4	37	256	573 152
Nièvre	4	25	313	313 973
Nord	7	67	667	1 895 861
Orne	4	35	701	410 049
Pas-de-Calais	6	33	512	315 998
Puy-de-Dôme	6	46	904	1 012 466
Pyrénées (Basses)	5	50	471	535 419
Pyrénées (Hautes)	5	41	559	425 817
Pyrénées-Orientales	3	26	480	209 397
Rhin (Haut) (partie française)	3	17	232	213 171
Rhône	1	6	106	95 421
Saône (Haute)	2	29	269	858 907
Saône-et-Loire	3	28	543	263 890
Sarthe	5	50	589	613 377
Savoie	4	33	386	421 470
Savoie (Haute)	4	29	310	251 297
Seine	4	28	314	280 617
Seine-Inférieure	3	41	78	3 848 618
Seine-et-Marne	5	55	760	863 879
Seine-et-Oise	5	29	533	361 939
Sèvres (Deux)	6	37	691	749 753
Somme	4	31	356	339 466
Tarn	5	41	816	532 567
Tarn-et-Garonne	4	36	322	331 533
Var	3	36	195	188 533
Vaucluse	3	24	143	324 634
Vendée	4	22	150	239 178
Vienne	5	30	304	442 717
Vienne (Haute)	5	31	300	333 643
Vosges	4	29	205	385 732
Yonne	5	29	530	429 812
Yonne	5	37	486	315 194
TOTAUX	362	2 911	36 222	39 252 267

Tableau indiquant la population totale de l'Algérie par territoires et par départements

DÉSIGNATION	TERRITOIRES ADMINISTRÉS PAR L'AUTORITÉ CIVILE		TERRITOIRES DE COMMANDEMENT		POPULATION TOTALE Y COMPRIS L'ARMÉE			
	Nombre des arrondissements	Nombre des communes de plein exercice	Nombre des communes mixtes	Nombre des communes mixtes	Nombre des communes indigènes	des territoires administrés par l'autorité civile	des territoires de commandement	Tota.
Territoire du Nord								
Départements.								
Alger.	5	106	23	1	1	1 577 636	42 216	1 619 812
Oran.	5	88	18	2	1	1 060 037	62 501	1 122 538
Constantine.	7	73	34	"	3	1 923 854	120 525	2 043 379
Total du territoire du Nord.	17	267	75	3	5	4 560 517	225 212	4 785 759
Territoires du Sud								
Territoires.								
Aïn-Sefra.	"	"	"	3	1	"	97 886	97 886
Ghardaïa.	"	"	"	2	3	"	146 419	146 419
Touggourt.	"	"	"	"	2	"	141 155	141 155
Oasis sahariennes.	"	"	"	"	1	"	60 631	60 631
Total des territoires du Sud.	"	"	"	5	7	"	446 091	446 091
Total général de l'Algérie.	17	267	75	8	12	4 560 517	671 933	5 231 850

Récapitulation générale de la population de l'Algérie

DÉSIGNATION	POPULATION											
	MUNICIPALE					COMPTÉE A PART					TOTAL GÉNÉRAL	
	agglomérée au chef-lieu		éparse			totale		Européens	Indigènes	Total (1)	Européens	Indigènes
	Européens	Indigènes	Européens	Indigènes	Total	Européens	Indigènes	Total (1)	Européens	Indigènes	Total	
Territoire du Nord	528 248	277 501	146 082	3 763 543	674 980	4 046 044	4 720 974	41 051	20 731	64 785	718 984	4 065 775
Territoires du Sud	3 501	20 176	1 832	411 368	5 333	431 744	437 077	5 643	3 871	9 014	10 976	435 113
Total général de la population de l'Algérie.	531 749	297 677	148 514	4 180 111	680 263	4 477 788	5 158 051	49 697	24 102	73 799	729 960	4 501 890

1. Y compris l'armée, qui n'avait pas été recensée en 1901, avec les diverses autres catégories de population comptée à part.
 NOTA. — Les tableaux 2, 3, 4 et 5 seront insérés au *Bulletin des lois*.

Vu pour être annexé au décret du 30 décembre 1906. Le président du conseil, ministre de l'intérieur, G. CLÉMENTEAU.